

ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Pour vos emails professionnels, utilisez une messagerie sécurisée de santé

POURQUOI UTILISER UNE MESSAGERIE SÉCURISÉE ?

Utiliser une messagerie sécurisée MSSanté vous permet de :

- ➔ Simplifier votre exercice professionnel par la **DÉMATÉRIALISATION** d'informations ou de documents
- ➔ Respecter le **CADRE LÉGAL*** et **SÉCURISER** les échanges des données patients
- ➔ **COMMUNIQUER** en toute sécurité entre professionnels de la prise en charge patient
- ➔ **ÉCHANGER** des données nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient
- ➔ **RECEVOIR** des documents depuis les établissements, les laboratoires de biologie médicale et les cabinets de radiologie
- ➔ Faciliter l'identification de vos correspondants grâce à l'annuaire santé (<https://annuaire.sante.fr>)



QU'EST-CE QUE MSSANTÉ ?

MSSanté est un système de **messageries électroniques** réservé aux professionnels **habilités**. Il s'agit d'un **espace de confiance** au sein duquel les professionnels peuvent s'échanger les données de santé de manière **dématérialisée en toute sécurité**. Les messageries labellisées « espace de confiance MSSanté » sont interopérables, elles peuvent communiquer entre elles.

*Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), code de la santé publique (article L1110-4, article R.1110-2)

ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX



QUELS PROFESSIONNELS PEUVENT UTILISER MSSANTÉ ?



Professionnels de santé



Établissements sanitaires et médico-sociaux



Laboratoires de biologie médicale



Cabinets de radiologie

Professionnels de santé (Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes, Masseur-kinésithérapeutes, Infirmiers...)

Professionnels à usage de titres (Assistants de service social, Psychologues, Chiropracteurs, Psychothérapeutes, Psychologues, Ostéopathes...)

Professionnels du médico-social et du social (Educatrices, Mandataires judiciaires, Non-professionnels de santé salariés de structures médico-sociales et impliqués dans la prise en charge du patient*...)

*selon cadre légal

COMMENT S'ÉQUIPER ?

Dans le cadre du programme ESMS Numérique, les établissements doivent acquérir ou mettre en conformité leur solution de Dossier Usager Informatisé (DUI) en y intégrant MSSanté en tant que service socle Ségur.

Votre établissement est porté par un **organisme gestionnaire** portant d'autres établissements (GHT, CH, fondation, association, groupe privé ...)



Rapprochez-vous du service informatique de votre structure de rattachement afin qu'il mette à votre disposition la solution technique choisie par le groupe.

Votre groupe peut également devenir opérateur MSSanté

Votre établissement est **indépendant**

- 1 Contactez votre éditeur DUI. Il est peut-être d'ores et déjà MSSanté compatible et pourra vous guider dans votre équipement
- 2 Si votre éditeur n'est pas en mesure de vous proposer une solution interopérable avec les services socles, ESEA peut vous équiper de boîtes aux lettres consultables en webmail. La cible, à terme, reste l'équipement avec un DUI interopérable.

Vous souhaitez être accompagné dans vos choix ?

Contactez nos équipes de proximité

